

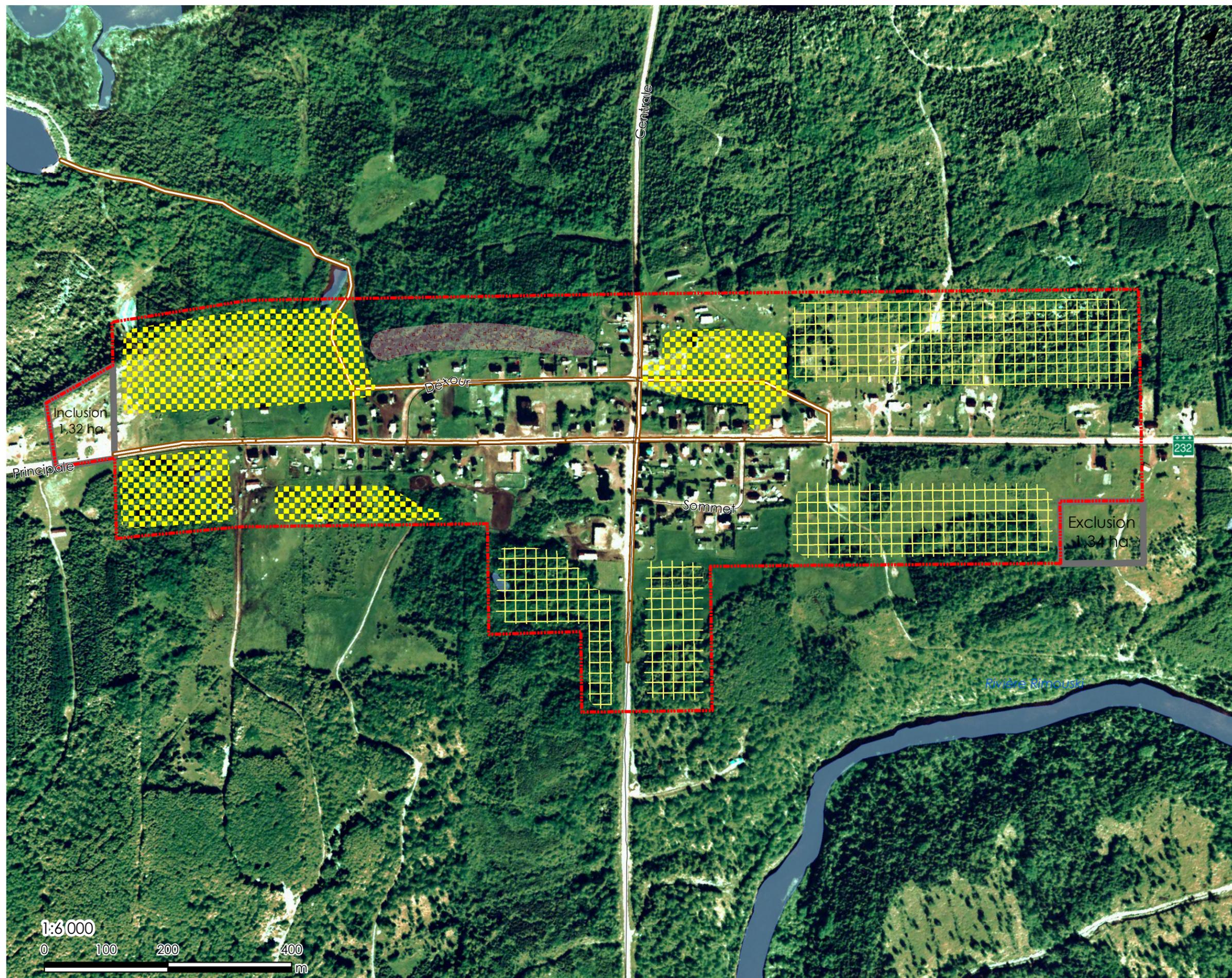
Plan 7.1.13

DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION
DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

 Périimètre urbain 03-14

Secteur 03-14

-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout



Projection cartographique: MTM Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles
Base de données MRC de Rimouski-Neigette.
©2014 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
03-14_Plan_07-1-13.MXD
2015-03-26 15:02

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
14 avril 2014

Vérifié par:
François Loiselle

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 14 mai 2014
En vigueur le 23 juillet 2014